

Christophe Carré

.....  
.....

kristophe.carre@free.fr

Lettre ouverte :  
Conseillers municipaux  
Organes de presse  
Adhérent(e)s de l'association  
Site : La face cachée du Tennis Club de Crépy en Valois

Crépy en Valois, le 15 juillet 2017

Madame la conseillère municipale,  
Monsieur le conseiller municipal,

Le Tennis Club a tenu son assemblée générale le vendredi 30 juin 2017.

Comme l'an passé, aucun élu municipal n'a assisté à l'assemblée générale de la seconde association sportive crépynoise. La politique de la chaise vide ? La stratégie de l'autruche ?

Je pense pourtant que quelques informations importantes sont à porter à votre connaissance. C'est donc l'objet de ce courrier.

### **1 - Le budget municipal est-il un document farfelu ?**

En mars 2017, vous avez voté, dans le budget municipal, une dépense de 132 000 € concernant des travaux sur les installations municipales de tennis.

Dans ces 132 000 €, est incluse une dépense dont le montant n'a jamais été très précisément chiffré par les responsables du Tennis Club. Ainsi cette dépense oscillait, dans leur présentation, entre 70 000 et 80 000 € HT.

On a du vous indiquer que cette somme serait financée par l'association du Tennis Club. Or il n'en est rien !

On n'imagine pas que les élu(e)s, les responsables municipaux qui ont inclus ce montant dans le budget municipal qui vous a été présenté, ne l'aient fait que sur la seule base de la parole du président de l'association ? Il y avait pour le moins une grande nécessité pour ces élu(e)s municipaux à prendre la précaution minimale d'obtenir la délibération écrite, votée par l'assemblée générale de l'association, mandatant son président pour engager une somme aussi importante ?

Si les élu(e)s municipaux concernés ne l'ont pas fait... c'est effrayant ! Le budget municipal devenant ainsi un document potentiellement fantaisiste, peut-être constellé d'autres dépenses également évanescentes, ne présentant rien du sérieux minimum qu'on pourrait y espérer ?

Si ces mêmes élu(e)s municipaux ont reçu l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de juin 2016, remis par le président de l'association, c'est différent. En effet, il est écrit dans ce document (page 9/15) que "*l'assemblée générale valide le projet de création de deux surfaces tout-temps*". On comprendrait alors bien mieux pourquoi ces élu(e)s municipaux, trompés par ce document mensonger, auraient inclus, de toute bonne foi, cette dépense dans le budget municipal.

Dès le 30 septembre 2016, j'ai dénoncé auprès des élu(e)s de l'association, ce mensonge du président et de la secrétaire de l'association dans ce procès-verbal de juin 2016 (publié mi-septembre 2016). Le président et

la secrétaire n'ont jamais accepté de corriger ce mensonge. Durant 9 longs mois, ils n'ont jamais voulu corriger ce document.

Le 2 juin 2017, j'ai interpellé monsieur le maire et monsieur l'adjoint aux sports sur cette question et sur ce mensonge du président de l'association. Pas de réponse. Aucune réponse, jamais, sur rien (une exception pour le début du mandat de monsieur l'adjoint aux sports).

Lors de l'assemblée générale du 30 juin, j'ai demandé au président de l'association de faire approuver ce procès-verbal d'assemblée générale de 2016 (une procédure que nous omettons chaque année) en demandant que soit corrigé ce mensonge. Pour tenter de garder le plus longtemps possible une tenue décente aux travaux de cette assemblée générale, j'ai même fait l'effort de ne pas utiliser ce terme de "*mensonge*".

Mais n'en doutons pas, il s'agit bien de mensonge volontaire et réitéré de la part du président et de la secrétaire du Tennis Club. Ils militent tous deux farouchement et notoirement pour ce projet de création de courts tout temps, par ailleurs pleinement incohérent. Et la première réaction du président, ce 30 juin, aura été de nier encore un tel mensonge. Les évidences sont difficiles à renier et lorsque je lui ai redit qu'il s'agissait d'une citation rigoureusement conforme à ce qu'on trouve dans ce procès-verbal... il lui a été très difficile de trouver encore d'autres échappatoires.

Sur ma demande donc, le président a été contraint de proposer à l'assemblée générale la correction de ce mensonge en apportant cette précision : le mandat délivré en juin 2016 par l'assemblée générale au président du Tennis Club n'était qu'un mandat pour engager **une étude** sur la faisabilité de ce projet de création de court "tout temps" (notamment sur un nouvel emplacement non envisagé jusque là). Rien d'autre.

Quelle autre réaction aura été celle d'une assemblée générale qui constate ainsi un mensonge du président de l'association ? Aucune réaction. Aucun reproche. Aucune mise en cause pour un président qui publie et laisse diffuser durant 9 longs mois un procès-verbal mensonger avec cette conséquence sur le budget municipal. Rien qui ne soit que très habituel dans cette association et cette assemblée si peu "générale" de 22 adhérents, tous quasiment toujours favorables aux élu(e)s en place, et c'est peu de le dire.

Vous avez donc, soit par la faute de certains élu(e)s municipaux trop superficiels dans cette démarche, soit par la faute du président du Tennis Club qui a transmis sciemment une délibération mensongère, voté une dépense au budget municipal qui n'était pas légitime, ne reposant sur aucun acte officiel de la part de l'association pourtant concernée au premier chef.

J'en veux pour dernière preuve que, durant l'assemblée générale de ce 30 juin, ce même projet défendu par le président du Tennis Club, présenté sous la forme de deux options, a été finalement rejeté, certes par une courte majorité des adhérents présents.

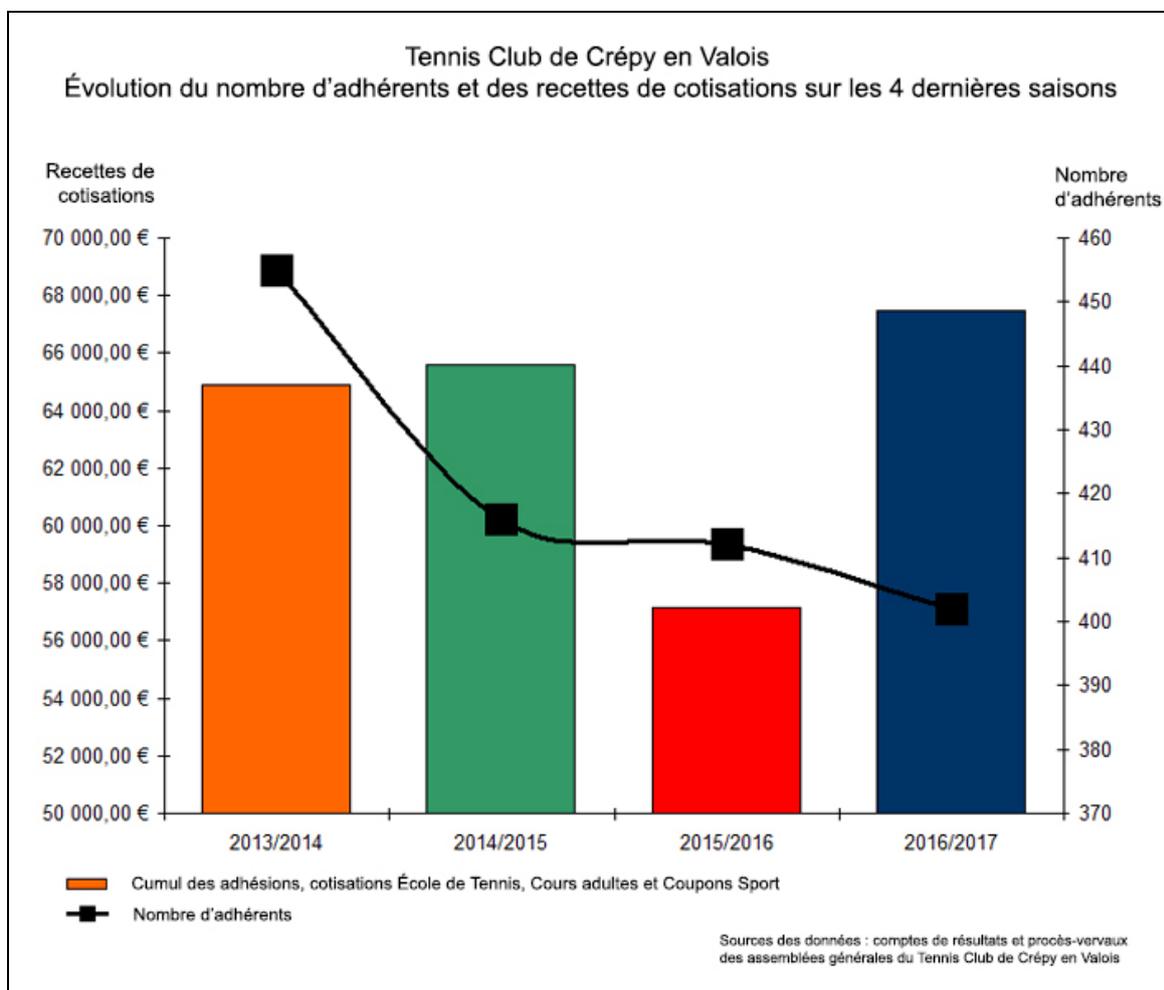
Cette dépense qui figure donc au budget municipal de mars 2017 est donc une écriture qui sera non-financée, une dépense fictive, ni plus ni moins qu'un mauvais canular dont vous êtes, bien involontairement, co-auteur.

## **2 - Les comptes de résultats du Tennis Club, totalement aberrants, sans vérificateurs aux comptes, sans contrôle de la municipalité.**

Je vous ai transmis (7 septembre 2016) une alerte sur le compte de résultats 2015/2016 du Tennis Club de Crépy en Valois. **Un compte de résultats qui est toujours aussi incohérent, aussi invérifié.**

Le compte de résultats qui vient d'être présenté pour la saison 2016/2017 lors de l'assemblée générale du 30 juin 2017, propose, à nouveau, un cumul des quatre recettes de cotisations de l'association qui met en relief cette curiosité 2015/2016, et, de façon ô combien spectaculaire, toute l'incohérence de ces deux comptes de résultats sautant aux yeux !

Je vous propose de simplement jeter un oeil sur le graphique ci-dessous pour vous en rendre compte :



Sans entrer dans d'autres précisions\*, d'autres démonstrations, remarquez ces évolutions, pleinement incohérentes :

- 2015 : plus de **65 500 €** de recettes cumulées pour... **416 adhérent(e)s** et... **172 élèves** à l'Ecole de tennis,
- 2016... **57 100 €** pour... **412 adhérent(e)s** et... **163 élèves**,
- et en 2017... **67 500 €** pour... **402 adhérent(e)s** et... **143 élèves** (159 sur le planning ?)

Ces variations, ces spectaculaires incohérences, peuvent-elles être constatées sans que les élu(e)s de l'association aient à fournir une explication pertinente ? Alors même que tous les marqueurs des activités de l'association sont en baisse pour 2016/2017, le cumul des recettes est lui... en hausse !? Et quelle hausse !? + 10 000 € !?

Jusqu'où ira cette farce ? Jusqu'où ira cette grande compromission ?

Durant cette assemblée générale, nous avons pu entendre, encore et encore, le président et le représentant du cabinet comptable ne présenter que cette explication de *la comptabilité d'engagement*, déjà exhumée l'an passé, pour expliquer ces cumuls de recettes pourtant comme des montages russes, où les traineaux et les passagers suivraient des dénivelés dangereusement dissociés, aussi incohérents les uns avec les autres, d'une saison à l'autre !?

Deux responsables qui se gardent bien de la moindre démonstration plus illustrée, se bornant à ne scander que cet intitulé qui se voudrait opportunément ésotérique, un peu comme une baguette magique de perlimpinpin : *la comptabilité d'engagement... abracadabra... !*

Au cours de cette assemblée générale, j'ai interrogé, sans obtenir de réponse, le président de l'association sur sa rétention du livre des comptes durant 11 longs mois. Je n'ai en effet été autorisé à consulter ce document que durant 2 petites heures, le 7 mai 2017. Je n'ai pu que recopier à la va-vite quelques éléments de ce document puisque le président J. Coconi a refusé et refuse, à nouveau, depuis cette date, de m'en adresser la moindre copie.

Quelle meilleure façon de nourrir toutes les suspicions dont se plaint le président qui regrette également avoir été convoqué en gendarmerie (courrier au Procureur de ma part, en attente des suites) ?

Quelles peuvent donc être les motivations profondes de ce président, ce trésorier, pour laisser émerger et diffuser de pareilles questions sur leur gestion financière de l'association, alors qu'ils sont pourtant parfaitement en mesure de les faire taire, rapidement et sans faillir, laissant ainsi éclater au grand jour toute l'hérésie, la folie supposée de mes actions, de ces questions !?

Je veux rester convaincu qu'il n'y a pas eu de malversation mais bien des jeux d'écriture très discutables pour rendre ce compte de résultats 2015/2016 (excédent de l'exercice : + 3 000 €) moins polémique au regard de la politique sportive de ces élu(e)s, notamment en direction des jeunes dans l'association : plus aucune fille aidée, baisse à seulement 17 élèves aidés avec des cours supplémentaires, alors que mon dernier bilan, en tant que secrétaire, était de 49 enfants aidés, etc... Même si cette explication, ces jeux d'écriture, à la lecture de ce grand livre des comptes, paraissent moins évidents, suscitant d'autres interrogations plus inquiétantes.

A l'issue de cette prise de notes de ces quelques éléments du livre des comptes, je crois avoir pu constater que plusieurs milliers d'euros (3 000 € ?) semblaient "manquer" entre les recettes perçues par l'association au titre de la saison sportive 2015/2016 et les recettes attendues.

Une estimation de ma part qui repose sur la confrontation entre les recettes cumulées réelles de la saison 2015/2016 (à partir des données de ce livre des comptes de l'association) et les recettes attendues (calculées à partir de la liste des adhérents, une liste disponible sur le site de l'association, et du planning des cours collectifs publié par l'association elle-même, des données corroborées par des précisions du président par courriel et le rapport d'activités de la secrétaire présent dans le procès verbal de l'assemblée générale de l'association, autant de documents officiels aux données fiables, on est en droit de l'exiger).

J'ai donc proposé au président, dans le courant du mois de mai, par courriel, de me permettre ces dernières investigations avec la confrontation entre différents documents faisant état des recettes effectivement perçues (remises en banque, chèques et espèces) et les recettes attendues ainsi chiffrées, des données croisées avec les fiches d'inscription des adhérents, très détaillées quant aux paiements.

Une vérification imparable, de nature à donner des explications incontestables.

Réponse du président et son Comité : non (en fait son silence habituel lorsque je lui transmets des questions par courriel).

J'ai donc proposé à l'assemblée générale, ce 30 juin 2017, la création d'une Commission réunissant des vérificateurs aux comptes, une commission ainsi composée d'adhérents volontaires, dont j'aurais fait partie, mais aussi sollicitant de mes détracteurs, tous volontaires pour effectuer ce travail.

Réponse du président : *non, étant donné votre propension à communiquer.*

Je sais qu'un vérificateur aux comptes est tenu à la "discrétion". Mais, bien évidemment, ce n'est pas de cela dont le président veut parler. Dans mes communications, je prends toujours toutes ces précautions avec notamment le floutage des documents avec des noms d'adhérents. (cf. plannings, etc...)

Julien Coconi pointe plutôt mon indéfectible défaut à ses yeux : dénoncer les multiples dysfonctionnements de cette association. La réponse du président Julien Coconi est donc à traduire ainsi : non, car si [je] trouve des éléments "à charge", [je] ne me contenterais pas de voir les membres du Comité de Direction les étouffer comme ils le font toujours.

Réponse du trésorier, très visiblement particulièrement inquiet sur cette proposition, une réponse sous la forme d'un missile : *"non catégorique"*.

Réponse de l'assemblée générale ainsi "conseillée" sur la décision à prendre, une assemblée "générale" de... 22 adhérents... sur 402 membres dont 218 en âge de voter en assemblée générale, 22 adhérents quasi toujours les mêmes d'une année sur l'autre, toujours pleinement favorables aux prises de position du président de l'association :

*Non.*

Et pourtant, notre association n'a pas de vérificateur aux comptes, contrairement à toutes les années où j'en ai été secrétaire (26 ans) et où les comptes de l'association étaient certifiés par un, voire deux vérificateurs aux comptes, pas même adhérents, pleinement indépendants.

On nous répète que le cabinet comptable, qui est en contrat avec l'association (gestion des paies) peut certifier les comptes de résultats de l'association. Au four et au moulin.

Comment voulez-vous que, lorsqu'en assemblée générale je remets en cause la sincérité et l'exactitude de ce compte de résultats 2015/2016, le cabinet comptable revienne sur la certification qu'il a délivrée devant tous les adhérent(e)s présent(e)s, pour envisager simplement mes restrictions, mes doutes, mes questions... et se déjuger lui-même en le faisant ? Impensable.

Le représentant du cabinet comptable lui-même le laisse comprendre durant cette assemblée générale du 30 juin 2017 : il n'y a eu aucune vérification entre les recettes perçues et les recettes attendues, aucune vérification complète pouvant attester de la sincérité et de l'exactitude des documents remis par le trésorier de l'association !

*Ma certification ne vaut que si le trésorier me transmet lui-même des documents "sincères" et "exacts", c'est ce que déclare le représentant du cabinet comptable en 2015/2016.*

Au final, une association sans aucun vérificateur aux comptes, des vérifications plus que nécessaires qui n'ont pas été faites, alors même que ce cumul de recettes 2015/2016 est spectaculairement incohérent avec les activités de l'association, incohérence elle-même encore plus spectaculairement mise en lumière, encore et encore, avec le compte de résultats 2016/2017 !?

Je vous ai donc alertés en septembre 2016. En janvier 2017, monsieur le maire indiquait publiquement (assemblée générale de l'USC) que 4 associations sportives seraient désormais contrôlées chaque année, par la municipalité, puisque la municipalité leur versait une subvention.

En réaction à mon courrier de septembre 2016, le président du Tennis Club avait même proposé au maire de la commune que l'association soit contrôlée. Que s'est-il passé ensuite ? Rien. Aucun contrôle du Tennis Club pour cette saison 2015/2016. Jeu de dupe ? Un simple écran de fumée ?

Il reste bien qu'il n'y a eu aucun contrôle du Tennis Club de la part de la municipalité pour cette saison 2015/2016, et ce malgré mes alertes !?

*Ce sera pour l'an prochain... le contrôle municipal... pour le Tennis Club !* C'est ce qu'indique le président de l'association ce 30 juin 2017, faisant mine de convaincre une assemblée, de toute façon conquise, de sa totale transparence. On peut penser, prévenu ainsi deux ans à l'avance, qu'il y a de grandes chances pour que ce contrôle des comptes de l'association se passe le mieux du monde et se conclut de la meilleure façon pour valider la tenue des comptes de l'association !? D'autant que ce contrôle ne portera pas sur cette saison 2015/2016, bien évidemment.

Jeu de dupe ? Écran de fumée ?

Le trésorier exulte : *on a même eu un contrôle de l'URSSAF en avril. Et ils n'ont rien trouvé à redire !*

Comme si l'URSSAF confrontait les recettes effectivement perçues avec les recettes attendues par l'association !? Mais ça... le trésorier...

Des vérificateurs aux comptes ne coûtent rien, à personne, un gage de leur indépendance, et l'on se demande bien quel risque court l'association à laisser ainsi une commission de vérificateurs aux comptes effectuer ce travail ?

Sauf à nourrir encore plus la suspicion dont se plaint le président de l'association en assemblée générale et qui serait la conséquence de mes questions et leur diffusion... alors même que ce président refuse toute possibilité d'effectuer... un simple contrôle !?

J'ai alerté la DDJS, j'ai alerté l'ordre des Experts Comptables... Aucune de ces institutions ne m'a donné tort, toutes se bornant à trouver des raisons pour prétendre que cette alerte ne relevait pas de leurs prérogatives et qu'il fallait que je m'adresse ailleurs... dieu sait où !?

Mais qui a cette prérogative à mener une action pour contraindre le président de cette association à tout mettre en oeuvre pour établir une totale transparence sur la gestion financière de l'association ?

Qui a cette prérogative d'engager une action lorsque des fonds publics (l'association reçoit plusieurs subventions de collectivités territoriales et d'institutions de l'État) font ainsi l'objet de bilans comptables qui laissent en suspens de pareilles interrogations ?

Je ne parviens pas à me convaincre qu'il faudrait, qu'en tant que particulier, j'engage une action en mon nom pour aller ainsi défendre l'intérêt général, m'assurer d'une utilisation conforme et précise des deniers publics, m'exposer encore et encore pour défendre les intérêts de la collectivité ?

Aussi, je tiens à vous informer de tout cela car je pense que vous avez plus qu'une vraie responsabilité à exercer sur la tenue des comptes d'une association que vous subventionnez, un devoir sans doute.

### 3 - La stratégie de "l'occupation du sol".

Vous serez également sans doute intéressé(e) par la stratégie qui a ensuite été défendue au cours de cette même assemblée générale, décidément jamais décevante.

Le projet de création de courts tout temps, pleinement incohérent, dangereux pour l'association et son possible développement a été rejeté comme je vous l'ai déjà indiqué. Ce serait trop long d'expliquer comment et pourquoi\*.

Mais ce qui sans doute devrait vous interpellier sur ce moment est la chose suivante : à peine quelques secondes après ce rejet de ces propositions du Comité, l'assemblée assiste à une réaction d'un ex-président de l'association, visiblement très courroucé de ce revers pour un projet qu'il défendait. Cet ex-président est aujourd'hui salarié de l'association et n'avait, statutairement aucun droit à siéger durant cette assemblée générale, encore moins à intervenir dans ses débats. Il l'indiquera d'ailleurs lui même, tout en continuant pourtant à multiplier ses interventions !?

Une adhérente, conseillère municipale, s'est ensuite positionnée en tant que telle pour prendre la parole, afin de conforter cette nouvelle stratégie présentée par son époux, une stratégie à déployer impérativement, dans les plus brefs délais selon elle.

La création de l'un de ces deux courts "tout temps" aurait pu se faire sur des terrains en friche situés à l'arrière ou sur le côté des courts couverts n°5 et 7.

Cette adhérente/conseillère municipale explique donc, tout d'abord, que la commune dispose de très peu de "dents creuses", puis continue son exposé en alertant les adhérents qu'il faudrait, malgré tout, absolument construire ce court sur l'un ou l'autre de ces emplacements, au risque sinon de voir ce terrain dédié à d'autres constructions, d'autres utilisations, choisies par la commune, le conseil municipal, vous.

Sur ce, cet ex-président/salarié et cette adhérente/conseillère municipale, de concert, ont redoublé d'efforts, quelques instants encore, pour tenter de remettre en cause ce vote/refus de l'assemblée générale encore tout chaud, pour envisager comment faire, malgré tout, aboutir la construction de ce 5e court extérieur, en donnant un nom à cette stratégie : **la stratégie de "l'occupation du sol"**. D'autant qu'on ne savait pas si la commune consentirait à nouveau à intégrer une telle dépense dans son budget et qu'il fallait donc faire très vite, foi de conseillère municipale. Un argument totalement indigent puisque, sur ce projet, ce n'est pas la commune qui finance mais l'association !? Mais bon... dans la stratégie de "l'occupation du sol", on fait feu de tout bois.

Quoi qu'il en soit, l'idée d'une assemblée générale extraordinaire a ensuite très vite été lancée par une âme soeur.

Vous allez donc, d'ici quelques temps sans doute, voir atterrir une nouvelle (enfin, une première) délibération d'une telle assemblée générale extraordinaire avec à l'ordre du jour officieux (mais vous n'en aurez que la version officielle) les nouvelles et véritables motivations suivantes :

- ne pas placer le conseil municipal dans une position aussi particulière avec un budget comportant une fausse dépense,
- tout faire pour effacer la grosse bêtise des uns et/ou des autres,
- valider la stratégie dite de "l'occupation du sol" décidée par le Tennis Club qui se mobilise sur le front des "dents creuses" de la commune,
- valider le principe de la construction d'un 5e court extérieur totalement inutile, une construction devant "occuper le sol" face à un ennemi potentiel : un autre dentiste... qui ne serait pas le Tennis Club !

Je trouve que c'est bien, quand on est un(e) conseiller(ère) municipal(e), d'avoir tous les éléments en main pour répondre, favorablement ou non, aux demandes et aux motivations d'une association sportive de la commune.

En l'occurrence, vous voici au fait de cette potentielle nouvelle demande.

J'imagine pourtant aisément qu'il suffirait d'alerter les conseiller(ère)s municipaux que vous êtes sur le souhait de notre association de pouvoir, un jour, utiliser les espaces nécessaires à la construction d'un ou deux

courts supplémentaires (assurément couverts), pour qu'une décision municipale se montre attentive à ce projet d'extension ?

#### 4 - Une insulte pour ma pomme : "adolescent attardé", de la part d'une conseillère municipale

A l'occasion de cette assemblée générale du 30 juin 2017, je ne vous alerterai pas sur le sort de trois recours et de trois questions d'intérêt général que j'ai transmis, et... leur non-traitement par l'assemblée générale. Que de l'ordinaire dans cette association, vous le savez.

Simplement pourquoi trois recours ? Parce que j'ai été exclu (sanctions graves et extrêmement rares dans notre association) par trois fois cette seule saison 2016/2017, exclu de dispositifs pourtant ouverts à tous les adhérents : entraînement d'équipe, tournoi open, championnat par équipe. Les motifs invoqués : "*vif esprit critique*", "*critique sans discernement*", "*prise de tête*" pour qualifier de simples courriels (1 pour chacune de ces trois occasions, faisant état de questions parfaitement respectueuses) !

Dans cette association, il suffit que l'on transmette des questions, pourtant pleinement respectueuses, pour avoir à en payer le prix fort. Autant de petites vengeances et d'humiliations pour lesquelles je resterai donc sans la moindre chance, jamais, de les voir questionnées par une assemblée générale, sous la forme de ces trois recours notamment.

Passons.

Par contre, à l'occasion de l'examen de ce premier recours, qui a tourné court, j'ai été la cible d'une *insulte* que je crois caractérisée et grave, de la part d'une adhérente, également conseillère municipale (elle intervient en assemblée générale en faisant référence à ce mandat).

Je sais combien je suis en milieu hostile lorsque je me rends à l'assemblée générale de l'association.

Aussi je me plie à tout un tas de précautions afin de n'être en rien à la source de débordements et autres dysfonctionnements.

Ainsi :

- je m'assieds légèrement à l'écart,
- je lève le doigt pour prendre la parole,
- je ne la prends que si le président de séance, qui est aussi le président de l'association, m'y autorise,
- je ne coupe pas la parole aux autres intervenants,
- je fais d'ailleurs très attention à ne prendre la parole que lorsque les autres adhérents se sont exprimés, en premier,
- je reste vigilant à ne pas intervenir trop longtemps,
- je vais, autant que faire se peut, le plus droit au but, en résumant en quelques phrases mes arguments,
- je veille à utiliser un langage qui ne soit pas de nature à agacer les présents. Ainsi, je ne dis pas "malhonnête" quand il faudrait le dire mais "pas bien". De même je ne dis pas "mensonge" quand on en débuse un mais "inexactitude", "mauvaise formulation",
- je ne hausse jamais le ton,
- je ne m'emporte pas,
- je souligne même quelques qualités des uns ou des autres, même si je n'y crois pas plus,
- chacune de mes interventions est portée par une analyse, des éléments objectifs, des documents, des recherches, de la préparation, j'ose prétendre à une certaine expertise, une certaine objectivité,
- je ne réponds à aucune des provocations d'une adhérente habituée de ces faiblesses : "*Arrête ton cinéma !*", etc..., qui use d'une impunité assez scandaleuse dans ce domaine de la part du président de l'association, allez savoir pourquoi ?,
- je ne réponds à aucune provocation d'un trésorier systématiquement haineux, qui pense que ses muscles peuvent être un argument dans un débat (il m'invite à cela durant l'assemblée générale quand je craque, une unique fois, et lui suggère d'aller faire un footing pour se calmer),
- j'essaye même de ne pas trop croiser le regard de ces quelques adhérents bien excités.

Comme le concède durant cette assemblée générale le président de l'association lui même, je suis "toujours respectueux", un président semblant ainsi regretter que je ne m'autorise pas quelques excès du genre de ceux de ses ami(e)s... des excès qu'il pourrait ensuite m'opposer !?

Aussi, je dois avouer une totale stupéfaction, et je crois pouvoir dire celle de la totalité de l'assemblée, lorsque j'ai entendu cette adhérente/conseillère municipale, sans que je ne lui ai jamais adressé la parole directement durant cette assemblée générale, caractériser ma personnalité en ces termes : "**adolescent attardé**" !?

Une insulte tombant de nulle part, une insulte totalement gratuite, une insulte pleinement indigne et inacceptable.

Je n'ai rien répondu.

Que faire ? Répondre à l'insulte par l'insulte ? Descendre dans cette même fosse pour laisser ensuite cette petite troupe me reprocher ce que pas une personne présente ne reprochera, par exemple, à cette adhérente/conseillère municipale, durant cette assemblée générale ?

De façon "cohérente", le président de l'association n'a eu, ainsi, aucune réaction hormis un sourire bien en place.

Le règlement intérieur de notre association et son article 8, paragraphe C, stipule pourtant ce genre d'obligations pour les adhérent(e)s, des assurances dont le président de l'association devrait être le premier garant :

***"Une éthique sportive est indispensable au sein du club et les adhérents se doivent de respecter les règles de bienséance, de respect des personnes et de bonne conduite sur les courts et dans l'enceinte des installations mises à disposition de l'association."***

Par le passé, ce président, M. Julien Coconi, qui était alors trésorier, a déjà refusé de sanctionner les insultes et une menace qui m'étaient adressées, secrétaire de l'association que j'étais, de la part d'un autre adhérent pourtant reconnu fautif de deux réservations de court frauduleuses consécutives ("bête", "méchant", "con", "je ne sais pas ce qui me retient de vous mettre une claque dans la gueule", sic !). D'autres exemples encore de l'impunité décernée par ce président pour d'autres problèmes d'insultes.

Aussi la plainte que j'ai depuis déposée auprès du Bureau de l'association, à propos de l'insulte proférée par cette adhérente, et d'ores et déjà sans suite, pour toutes ces raisons et d'autres encore (un petit monde parfaitement soudé).

Je voulais donc vous transmettre cette question faisant état de cette insulte dans le cadre de cette réunion publique d'une association crépynoise rassemblant ses adhérent(e)s, mais aussi des représentants officiels comme le président du Comité Départemental Oise de Tennis, M. Bernard Pautas : n'y a-t-il pas un code de déontologie des élu(e)s de la République qui leur imposerait l'absolue nécessité à se montrer scrupuleusement attentif à la bienséance, au respect des personnes, dans le cadre de débats publics où ils se produiraient ?

Je prends beaucoup sur moi durant ces assemblées générales, de manière à ce que la situation ne dégénère pas plus, évitant ainsi de démultiplier ce genre d'invectives, voire d'autres conséquences bien plus fâcheuses ? En effet, que reste-t-il après l'insulte ? Mais je tiens, dans cette conclusion, à souligner que je ne pense pas avoir à subir cette fatalité qui consisterait à ce que je sois humilié le plus publiquement du monde au cours de ces assemblées générales, sans que jamais rien ne fasse suite à de tels comportements, et sans que je sois, à l'avenir, plus sûr de la résistance qui est encore la mienne pour éviter que la situation ne dégénère plus gravement.

Je reste bien désolé de devoir vous transmettre ces alertes et ces questions, vous sollicitant au titre de votre mandat municipal.

Mais je continue à penser que vous ne pouvez demeurer impassible en prenant connaissance des dérives aussi scandaleuses qui perdurent dans une association qui bénéficie d'une subvention municipale et qui a la jouissance d'installations municipales.

Je transmets cette lettre ouverte aux organes de presse locaux et je la mets à disposition de l'ensemble des adhérent(e)s de l'association.

Veillez agréer, Madame, Monsieur les conseiller(ère)s municipaux, mes salutations respectueuses.

C. Carré  
Adhérent du Tennis Club de Crépy en Valois

Volontairement, je n'ai pas adressé ce courrier à monsieur le maire de la commune et à monsieur l'adjoint aux sports qui ne montrent aucun signe d'intérêt pour mes alertes, ne me manifestant qu'un silence méprisant.

Je n'ai pas adressé non plus ce courrier à cette adhérente/conseillère municipale qui a clairement signifié en assemblée générale de juin 2016 qu'elle ne voulait pas être destinataire de mes communications.

Je n'ai pas adressé ce courrier à deux autres conseiller(ère)s municipaux pour des raisons personnelles.

\* : et toujours la possibilité de vous tenir pleinement informé des dysfonctionnements de cette association :  
<http://kristophe.carre.free.fr/Site1/2017Juillet.html> ou <https://www.facebook.com/Tennis-à-Crépy-en-Valois-170785466590873/>